

**Première réunion du Comité de pilotage du projet « Paix, Stabilité et  
Gouvernance »**

Discours de Pr. Vêlayoudom Marimoutou, Secrétaire général de la Commission de l'Océan  
Indien

31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2022 | Ebène (Maurice)

---

Madame et Messieurs les Officiers permanents de liaison des Etats  
membres de la Commission de l'Océan Indien,

Monsieur le directeur de l'Agence française de développement,

Mesdames et Messieurs les représentants des Etats membres de la  
COI,

Mesdames et Messieurs,

*« La paix, [...] c'est une vertu, un état d'esprit, une volonté de  
bienveillance, de confiance, de justice. »*

Ces mots du philosophe néerlandais Spinoza disent bien ce qui  
nous rassemble aujourd'hui : une volonté commune de renforcer  
la gouvernance dans notre région pour aboutir à une paix et une  
stabilité durables. Cette première réunion du projet Gouvernance,  
paix et stabilité ou GPS s'inscrit pleinement dans le mouvement  
d'évolution institutionnelle de la Commission de l'Océan Indien  
formalisé par la retraite ministérielle sur l'avenir de la COI de  
Moroni d'août 2019. La Déclaration adoptée à l'issue de cette  
rencontre ministérielle indique – je cite « *Le mandat renouvelé de  
la COI doit couvrir, entre autres, les questions relatives à la paix  
et la sécurité* » ; ce que réaffirme « l'Accord de Victoria révisé » en  
cours de ratification dans nos Etats membres qui stipule en son  
article 2 – je cite : « *La COI vise à promouvoir notamment : La  
coopération diplomatique ; la paix, la stabilité, la gouvernance et  
l'État de droit ; la défense des intérêts insulaires* ».

Mesdames, Messieurs,

La COI, organisation intergouvernementale paritaire technique de niveau ministériel, est allée au-delà du périmètre originel établi par l'Accord de Victoria de 1984. Ce dépassement s'est opéré naturellement pour répondre aux défis posés dans notre région, y compris sur les questions de gouvernance et de stabilité.

Le rôle politique de la COI ou plutôt l'intervention de la COI dans le champ de la promotion de la paix et de la stabilité s'est particulièrement révélé dans l'accompagnement à la sortie de crise à Madagascar qui a débouché sur le retour à l'ordre constitutionnel.

Depuis, les instances décisionnelles de la COI ont, à plusieurs reprises, sollicité l'intervention de leur organisation régionale de proximité en amont et pendant les élections. En parallèle, le Secrétariat général avait soutenu la réactivation de l'Association des parlementaires des Etats membres de la COI.

Ces actions ont bénéficié de soutiens et de l'engagement *ad hoc* des partenaires ou des Etats membres. Mais il fallait aller plus loin. En septembre 2018, le 33<sup>e</sup> Conseil des ministres de la COI a ainsi adressé un appel solennel aux partenaires « *à soutenir cette volonté politique des Etats membres* » tout en soulignant « *le rôle fondamental de la COI au service de la paix et de la stabilité politique en Indianocéanie* ».

C'est sur la base de cet appel et du mandat confié par son Conseil des ministres que le Secrétariat général de la COI a entamé des discussions avec les partenaires, dont l'Agence française de développement qui a, très tôt, indiqué son intérêt. Le projet a été formulé en 2019-2020 sur la base de consultations élargies avec les acteurs institutionnels, politiques, diplomatiques et non-

étatiques. La Convention de Financement d'un montant de 8 millions d'euros a été signée entre la COI et l'AFD le 3 février 2021.

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi d'attirer votre attention sur le triptyque choisi pour le nom de notre projet Gouvernance, paix et stabilité.

Sous gouvernance, nous retrouvons tout ce qui constitue l'essence de l'Etat de droit et de la démocratie : des processus électoraux rigoureux et transparents ; des institutions démocratiques solides et indépendantes ; une capacité à s'écouter, se parler, et débattre ; une diplomatie parlementaire revigorée et jouant un rôle de prévention par les pairs ; des médias professionnels, libres, indépendants et crédibles ; une prise en compte équitable de la voix des citoyens, notamment des femmes et des jeunes...

La paix constitue donc un objectif. C'est le terrain sur lequel s'installe et s'enracine la stabilité.

En vous désignant comme points focaux nationaux du projet GPS, les gouvernements de nos Etats membres expriment leur ouverture à ce projet, l'accueillent et s'engagent avec la COI pour sa réussite. Cette acceptation et cet engagement de nos Etats membres est de bon augure et il est le signe, je le pense, d'une volonté commune de faire de l'Indianocéanie une zone de stabilité dans l'esprit de la résolution 2832 des Nations unies de 1971 déclarant « l'océan Indien zone de paix ».

Dans ce projet, la COI mise sur les liens de solidarité et de proximité, sur ce socle historique et culturel qui fait que nous parlons la même langue, que nous parlons le même langage, pour prévenir les conflits, maintenir la paix et la stabilité, consolider la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance et apporter des

réponses appropriées aux défis particuliers de notre région dans le strict respect des souverainetés nationales.

Ce projet permettra de consolider les initiatives déjà prises, comme les missions d'écoute et de médiation, d'appui aux processus électoraux, de renforcement des capacités des paysages audiovisuels de la zone et d'appui aux plateformes régionales de parlementaires (AP-COI) et de femmes politiques (FPOI), mais aussi de renforcer l'équipe et les capacités au sein de la COI pour assurer un rôle pérenne de plaidoyer et de coordination sur ces différents sujets.

Dans un contexte mondial de tensions et face aux risques de débordements de foyers d'instabilité dans notre espace régional élargi, les questions de la paix et de la stabilité et de la gouvernance restent d'actualité. L'éducation et l'ouverture à la citoyenneté, le dialogue social, l'exemplarité ou encore la solidité des institutions sont autant de piliers indispensables à une stabilité de long terme.

Mesdames, Messieurs,

L'Indianocéanie est une région d'improbables rencontres qui auraient pu nourrir des tensions permanentes, susciter des méfiances et de la haine et conduire à des atrocités comme il y en a eu sous d'autres cieux. Cela dit, elle n'est pas exempte de tensions et de soubresauts, elle n'est pas à l'abri des incompréhensions et des luttes fratricides mais elle est, peut-être contre toute attente, une zone globalement stable et en paix. L'enjeu est qu'elle le demeure, qu'elle soit un espace de stabilité de long terme où la solidarité régionale se manifeste aussi comme une voix préventive.

L'existence de ce projet Gouvernance, Paix et Stabilité tient à la ténacité de toutes celles et ceux qui y ont travaillé depuis plusieurs années – je pense ici à mes prédécesseurs qui l'ont placé comme prioritaire ainsi que les membres du Conseil des ministres de la COI qui ont saisi la valeur ajoutée de la COI dans ce domaine. Ce projet traitera de sujets sensibles mais nous avons confiance dans l'équipe qui l'anamera et bien entendu dans les membres du Comité de pilotage qui guideront l'exécution de nos activités.

Je terminerai en réitérant nos remerciements à l'Agence française de développement pour son écoute, pour son soutien à ce projet Gouvernance, Paix et Stabilité qui est complémentaire des accompagnements variés de l'AFD sur les biens publics régionaux. La paix est sans aucun doute le premier des biens communs que nous devons non seulement renforcer mais surtout cultiver. En fait, la culture indianocéanienne est avant tout une culture de paix. C'est aussi cette idée que nous promouvoir inlassablement.

Je vous remercie de votre attention.